

FLORET Henriette

S1 retraités - Paris

Pourquoi un syndicalisme retraité ?

Peut-on continuer à se syndiquer lorsque l'on est retraité ? Adhérer à un syndicat montre la volonté qu'éprouve le retraité de conserver une mémoire professionnelle. Cette mémoire n'est pas anodine, elle est constitutive de sa personnalité. Si le syndicalisme revendique de meilleures conditions de travail il permet aussi de soulever des problèmes tels que le pouvoir d'achat, la santé, la mobilité, le service public, les libertés. Ils gardent toute leur actualité et leur traitement exprime un choix de société. La fonction du syndicalisme est de défendre les intérêts de chacun dans le cadre de la solidarité de tous. A contrario, une association se construit autour d'un seul problème et se constitue en groupe de pression sans tenir compte de l'origine professionnelle de ses adhérents.

Le SNES est un syndicat pour tous les âges où le retraité continue de revendiquer pour transformer la société. Son action lui donne un statut social et nul n'est autorisé à le réduire au biologique en le considérant essentiellement comme une personne âgée. Il ne perçoit pas une allocation car la retraite sous-entend qu'il a cotisé durant sa vie professionnelle, elle est un salaire continué, elle prolonge, entretient ce lien avec le monde du travail, même si dans la pratique les différents gouvernements n'ont eu de cesse de remettre en cause l'indexation des retraites sur les salaires. La retraite s'inscrit comme un droit de même qu'il y a un droit à la santé.

Le syndicalisme retraité se caractérise en ce qu'il regroupe ceux qui en raison de leur âge n'ont plus d'activité professionnelle. Il s'agit cependant, de donner une visibilité à ceux qui commencent une vie nouvelle et ont de nouveaux besoins qu'il faut déterminer. Le syndicalisme doit permettre la mise en évidence de ces besoins. Et puisque la culture constitue l'ADN du SNES-FSU, pourquoi ne pas demander aux pouvoirs publics l'instauration d'un pass culturel permettant de bénéficier de tarifs réduits ou de la gratuité lors des différentes manifestations et événements culturels ? Ce choix, en devenant

emblématique, nous permettra de mobiliser nos adhérents et au-delà, d'autant, que l'on touche ici au pouvoir d'achat. La culture est un droit que le retraité revendique. Le syndicalisme permet, aussi, de lutter contre les représentations idéologiques. Ce travail a pour but de contraindre les gouvernants à cesser d'assimiler le retraité à une « personne âgée » et dans le même temps à reconnaître ce syndicalisme comme un interlocuteur.

Le syndicalisme retraité a une action individuelle et collective. Il permet au retraité de ne pas se refermer sur la sphère du privé, sur le passé mais de se tourner vers l'avenir pour continuer à agir. Le syndicalisme tisse ainsi un lien solidaire entre actifs et retraités, il a une fonction intergénérationnelle.